**Projet de loi 6422**

**portant approbation de l’Accord sous forme d’échange de lettres entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française pour le développement de la coopération et de l’entraide administrative en matière de sécurité sociale des 11 avril et 17 juin 2011**

Le projet de loi a pour objet d'approuver l'accord en matière de sécurité sociale conclu entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg sous forme d’échange de lettres signées à Paris le 11 avril 2011 et à Luxembourg le 17 juin 2011. Cet accord étend et modernise la coopération bilatérale, en particulier en vue de renforcer la lutte contre les fraudes, les erreurs et les abus dans le domaine de la sécurité sociale, et notamment dans le contrôle des incapacités de travail.

L'accord contribue ainsi à assurer une applica­tion correcte de la législation en matière de sécurité sociale dans les relations transfrontalières. Il vise à élargir l’assistance administrative et à faciliter un large échange d’informations entre les institutions concernées en France et au Luxembourg.